

TOUR DU LAC DE VOUGLANS 2026

REGLEMENT

Article 1 : Le VTT Orgelet organise, le **21 juin 2026**, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, le **32^{ème} Tour du Lac de Vouglans : randonnée VTT**

Article 2 : Sont proposés :

Quatre itinéraires VTT :

- 17 km : Circuit facile puis traversée du lac en bateau - Départ de 9h à 10h
- 27 km : Circuit assez facile puis traversée du lac en bateau – Départ 8h à 9h
- 33 km : Circuit technique et physique sur Ecrille et Onoz - Départ de 8h à 9h
- 61 km : Circuit physique avec fort dénivelé sur la rive droite - Départ de 7h30 à 8h30

Article 3 : Tous les participants doivent être identifiés et enregistrés avant le départ. La remise des bracelets aura lieu à partir de 7 h.
L'âge minimum est de **6 ans** sur le vélo pour pouvoir faire la randonnée.

Article 4 : Sur le VTT, le port du casque rigide est obligatoire ainsi qu'un nécessaire de réparation en cas de crevaison.

Article 5 : Lors des passages sur route les randonneurs doivent respecter le code de la route.

Article 6 : Les randonneurs doivent respecter l'environnement en roulant seulement sur l'itinéraire balisé et en ne jetant aucun détrit.

Article 7 : Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte.

Article 8 : Chaque randonneur participe à cette manifestation sous sa propre responsabilité ou sous celle de son accompagnateur pour les mineurs. Il est rappelé aux participants qu'ils doivent être couverts par une assurance individuelle.

Article 9 : Le VTT Orgelet se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration du matériel et des équipements des participants y compris lors de la traversée en bateau.

Article 10 : Sauf avis contraire des participants, le VTT Orgelet se réserve le droit d'utiliser des photos et des vidéos où apparaissent des participants pour les publier sur son internet et sur tout autre support.

Article 11 : En cas d'impérative nécessité le VTT Orgelet se réserve la possibilité de modifier certains points de ce règlement.

Article 12 : Les participants qui ne respectent pas les consignes de ce règlement peuvent être exclus de la manifestation.